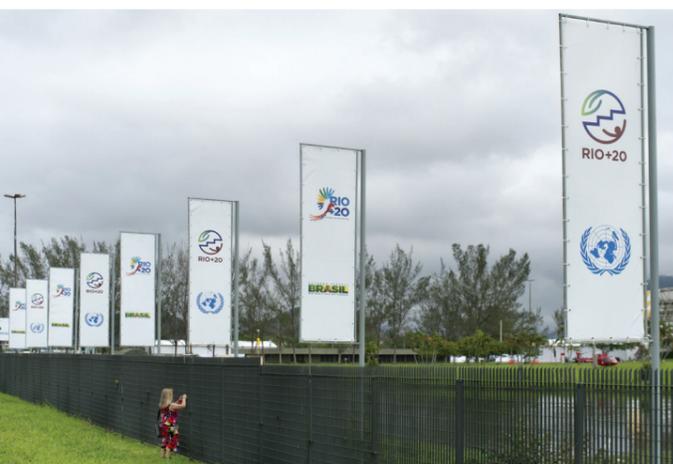




“ UN GROUPE D'ÉTATS, - LE GROUPE DES AMIS DU § 47-DONT LA FRANCE, A ÉTÉ CRÉÉ POUR EXPÉRIMENTER ET PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ ET LE RAPPORTAGE EXTRAFINANCIER DES GRANDES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. ”



GLOSSAIRE

⁽¹⁾Cet anglicisme signifie, brouillon ou ébauche de document ; ce terme est utilisé lors des négociations pour signifier le travail de rédaction de l'ONU pour préparer l'adoption d'une déclaration finale.

⁽²⁾1987: Notre avenir à tous.

⁽³⁾Sommet mondial de Johannesburg en 2002.

⁽⁴⁾Objectifs du Millénaire pour le Développement.

⁽⁵⁾Commission Développement Durable de l'ONU.

⁽⁶⁾Commission spéciale du développement durable du CGEDD.

- Le renforcement du droit de la haute mer par la reprise d'un instrument international, sous les auspices de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- L'urgence de mesures pour éliminer les modes de production et de consommation non viables est affirmée, par l'adoption formelle d'un cadre décennal de programmes, qui sera lancé par un organe ad hoc de l'ONU à définir.
- Le principe de *responsabilité commune mais différenciée des États* (principe 7 de Rio) est rappelé, puis une évaluation des besoins et la recherche de financements, notamment innovants sont engagés, dans le cadre d'un processus intergouvernemental ad hoc.

Rien n'est gagné puisque ces sujets n'avaient pu aboutir dans les échéances de la conférence, mais tout reste possible sur ces thèmes, d'ici 2015.

Par ailleurs des engagements volontaires d'acteurs économiques et la signature de « *manifestes* » par secteurs au plan mondial : les syndicats, les autorités locales, les établissements d'enseignement supérieur... ; l'aide de certains États au développement feront l'objet d'un registre vivant de ces engagements, tenu par l'ONU.

De même a été créé un groupe d'États - le groupe des amis du § 47-dont la France, pour expérimenter et promouvoir la responsabilité et le rapportage extrafinancier des grandes entreprises en matière de développement durable.

Ou encore des résultats prometteurs du Congrès mondial sur la justice, la gouvernance et le droit pour la durabilité environnementale seront appuyés par le PNUE.

Il faut retenir :

Conclusion

- Malgré la difficulté des États à se mettre d'accord dans le cadre du multilatéralisme (pratique de l'unanimité), le renouvellement d'un engagement politique sur le développement durable.
- Cependant des travaux clés, maintenant décidés, pourraient apporter d'ici 2015 des compléments essentiels à RIO92.
- Le poids grandissant de la société civile qui a permis des avancées sur certains sujets lors de cette conférence mondiale :
 - sa présence dans les instances onusiennes sera renforcée sur le développement durable.
 - son dynamisme et son action quotidienne sur le terrain et à tous les niveaux sera déterminante pour progresser à l'avenir.
- Le rôle et l'ambition de l'Union Européenne qui entend tenir sur ses engagements et sur son modèle de développement : une économie verte et inclusive, une gouvernance plus adaptée, mieux intégrée, une meilleure participation des parties prenantes. Elle sera active dans la déclinaison des décisions prises.

Bernard Brillet

co-coordonnateur de la CSDD ⁽⁶⁾



RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable



ZOOM SUR

RIO + 20 : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette conférence s'est achevée le 22 juin 2012 avec l'adoption par consensus d'un texte intitulé « L'avenir que nous voulons »



“ L'ACCORD COMPORTE 283 PARAGRAPHES QUI AU DELÀ DES REFORMULATIONS DE PRINCIPES GÉNÉRAUX CONSENSUELS, DÉJÀ PRÉSENTS À RIO ET DANS D'AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX ANTÉRIEURS, PROPOSE DE NOUVELLES ORIENTATIONS À CONCRÉTISER. ”



L'événement de RIO correspond à 2 dynamiques complémentaires :

- La **conférence officielle de l'ONU**, après une année de longue préparation d'un « draft¹ zéro » et de pré négociations.
- Les parties prenantes (la société civile) se sont mobilisées sous deux formes :

→Les « **dialogos** » : ces dialogues du développement durable entre parties prenantes (acteurs économiques, autorités locales/collectivités territoriales, syndicats, ONG...) organisés officiellement par le Brésil sur quatre mois, ont débattu de dix grands thèmes proches de ceux du draft zéro : eau, énergie, océans, ville durable, sécurité alimentaire, éducation... ; 30 recommandations ont été retenues après débat parmi 100 propositions (10 venant d'experts, 10 des débats issus d'Internet, 10 des débats in situ à Rio Centro). Ces recommandations devraient être adossées à l'accord de l'ONU ;

→Le « **sommet des peuples** » : ce collectif qui entend s'exprimer indépendamment des pouvoirs institués, devenu moins contestataire au fil du temps, a réfléchi à des propositions de développement alternatif et a formulé une « déclaration » remise au Secrétaire Général des Nations Unies (agriculture, biens communs, droit de grève...).

Les enjeux de la conférence et leur décryptage

- Il y a aujourd'hui une difficulté à converger vers une vision partagée d'un mode pertinent de déclinaison du développement durable au regard des divers angles de vue des grandes régions du monde (croissance économique, lutte contre la pauvreté, économie verte, vision intégrée du développement,... plus ou moins de régulations....).

Il n'y a pas eu de nouvelle définition du développement durable depuis Rio92 (le paragraphe 15 de l'accord rappelle les principes alors adoptés à RIO, et en manifeste ainsi les acquis), cependant un accent a été mis à RIO+20 sur « **un trio d'objectifs premiers constituant les préalables indispensables du développement durable : l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables, la protection et la gestion des ressources naturelles** », conformément à la définition du développement durable donnée dans le rapport Brundtland².

- L'Europe a eu un bon niveau d'ambition : une meilleure gouvernance de l'écologie et du développement durable (favorable à la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement et à une meilleure participation des parties prenantes aux décisions ..), elle a défendu un modèle d'« **économie verte et inclusive** » .

Il est à noter à RIO la constance dans son ambition et la pleine cohérence et solidarité de ses membres à la négociation.

- Certes toutes les délégations sont conscientes des limites des ressources de la planète, même si l'absence du rappel de l'urgence de la situation par les scientifiques, notamment en matière d'irréversibilités, à certainement fait défaut. Les grands engagements internationaux (Rio, Joburg³) et la charte des Nations Unies ont été soulignés dans l'accord.



- La crise économique et financière a pesé dans les débats. Les pays développés ne se sont pas engagés dans de nouveaux dispositifs financiers vers les pays du Sud, et n'ont pas donné les garanties que les autres attendaient pour bouger.
- L'absence d'un consensus sur un modèle de développement pertinent pour tous a conduit les États à défendre pendant la négociation leurs propres intérêts nationaux selon leur état de développement (G77, BRICS, Europe, pays les plus développés), et donc leur souveraineté. Le résultat obtenu risquait alors de tendre vers le plus petit dénominateur commun.

C'est ainsi qu'à j-5 les pré-négociations avaient seulement atteint 20% d'accords finalisés précisément par rapport à l'ensemble du draft amendé. Aussi un texte de compromis s'appuyant sur la dernière version du texte négocié a-t-il été proposé par le Brésil pour les délégations, avant l'arrivée des chefs d'État pour les trois derniers jours du sommet mondial.

L'essentiel du contenu de l'accord 2012

Certes le texte est frustrant par rapport aux ambitions premières (le « *draft zéro* » et ses amendements prévoyait des engagements précis sur de nombreuses thématiques), **mais il n'est pas vide**.

L'accord comporte 283 paragraphes qui au delà des reformulations de principes généraux consensuels, déjà présents à Rio et dans d'autres accords internationaux antérieurs, propose de nouvelles orientations à concrétiser.

Nombre des décisions précises thématiques espérées n'ont pas pu déboucher immédiatement (en terme d'objectif de résultat, d'échéance, de financement) : déception pour le genre, et aussi pour l'énergie et la biodiversité qui n'ont pas connu de nouvelles avancées car discutés à part dans d'autres cadres; éléments positifs sur eau, océans, mécanisme de transfert de technologies, renforcement des capacités : éducation, sciences et culture,... ; satisfaction sur la sécurité alimentaire, et sur le volet social.

Un agenda de travail a été formellement arrêté. Il retient le principe de création dès 2012 de comités d'élaboration de décisions à prendre dans le cadre des Nations Unies au plus tard d'ici 2015 (date cohérente avec les OMD⁴ et la convention des nations unies sur le changement climatique) sur certains thèmes essentiels :

- La notion d'Objectifs du Développement Durable (ODD), universels, est adoptée, leur définition précise sera arrêtée.
- Le lancement également d'un programme de travail sur les mesures du progrès par d'autres indicateurs de richesse, au-delà du PIB, dans le cadre de la commission statistique des Nations Unies.
- La gouvernance internationale de l'environnement sera renforcée par le rehaussement institutionnel dans le cadre normal de l'ONU du rôle du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de son financement.
- La gouvernance mondiale du développement durable est mieux reconnue par l'établissement d'un forum politique intergouvernemental de haut niveau pour remplacer la CDD⁵.
- L'affirmation aussi du rôle de la société civile par le renforcement de sa participation au sein de ce forum intergouvernemental, au niveau ministériel de l'ONU , ainsi qu'au niveau du PNUE.

“ UN TRIO D'OBJECTIFS PREMIERS CONSTITUANT LES PRÉALABLES INDISPENSABLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, L'ABANDON DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION NON VIALBLES, LA PROTECTION ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ”

“ UN AGENDA DE TRAVAIL A ÉTÉ FORMELLEMENT ARRÊTÉ AVEC LA CRÉATION IMMÉDIATE DE COMITÉS D'ÉLABORATION DE DÉCISIONS, À PRENDRE DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES AU PLUS TARD D'ICI 2015 ”

